



Accident où je ne suis pas en tort sans assurance

Par **Melicade**, le **06/12/2016 à 20:34**

Bonjour,rrnrnJ'ai été victime d'un accident. La personne m'a percuté par l'arrière alors que j'étais arrêté à cause d'un bouchon. Quand j'ai voulu déclarer mon accident j'ai appris que j'étais résilié depuis un peu plus de 1 mois. J'ai régularisé quelques jours avant par mandat cash la somme que je devais et n'ai jamais reçu de LR m'informant de ma résiliation. L'autre conducteur a voulu passer à son assurance afin que nous fassions le constat, constat rempli par son assureur. Ça se corse quand l'assureur lui annonce qu'il est assuré au tiers et non tout risque. Il nous demande si on peut attendre pour faire le constat le temps que nous soyons assurés et qu'il change son contrat en tout risques. On est sympa on dit OK pour pas qu'il se retrouve sans rien. Finalement au bout de 3 jours, il refuse de venir faire le constat et nous apprenons qu'il a fait une déclaration de sinistre le jour même, bien sûr, sinistre où il n'est pas en tort. Le jour de l'accident nous avons pris sa voiture en photo avec plaque visible, de plus le lieux de l'accident est filmé par des caméras de surveillance. Je me suis rapidement assuré quand[j'ai su que je ne l'étais pas. Quel recours ai je ?rrnrnMerci.

Par **chaber**, le **06/12/2016 à 20:40**

bonjourrrnrn[citation]Je me suis rapidement assuré quand[j'ai su que je ne l'étais pas. Quel recours ai je?[/citation]vous débrouiller tout seul face à l'assureur de votre adversairernrn[citation] Constat rempli par son assureur. Ça se corse quand l'assureur lui annonce qu'il est assuré au tiers et non tout risque. Il nous demande si on peut attendre pour faire le constat le temps que nous soyons assuré et qu'il change son contrat en tout risques.[/citation]magouillage illégal

Par **Melicade**, le **06/12/2016 à 20:41**

Je n'ai pas précisé que le constat non signé par la personne en tort est entré mes mains

Par **Visiteur**, le **06/12/2016 à 21:23**

Bonsoir,
Vous aimez jouer avec le feu !!!
N'essayez pas de faire passer ce sinistre sur votre nouveau contrat car les assureurs sont soupçonneux sur ce genre de délit.
Comment savez vous que l'autre conducteur a fait une fausse déclaration ?
A vous de voir...vous détenez le constat et des photos...

Par **Melicade**, le **06/12/2016 à 21:50**

Je ne coptai pas utilise la nouvelle assurance, je me suis juste mise en règle. On a fait ça pour lui, pour qu'il perçoive quelque chose pour sa voiture. Son assureur nous avez bien expliqué nos démarches et le fait que nous serions indemnisé. C'est l'autre conducteur qui nous a dit qu'il a fait une déclaration de sinistre avec témoins 3 jours après, daté a 3 jours après l'accident où il était en tord, alors que sa voiture est reste 3 jours sur la voie publique avec le devant enfoncé, j'ai même des connaissances qui l'on vu.

Par **chaber**, le **07/12/2016 à 06:32**

discussion close. Le but du forum n'est pas de soutenir une escroquerie à l'assurance

Par **Lag0**, le **07/12/2016 à 08:35**

Bonjour,
Melicade ne tente pas d'escroquer son assurance, mais de faire valoir ses droits.
Elle a été victime d'un accident où elle n'a aucune responsabilité. L'autre conducteur, 100% responsable, était assuré au tiers et aurait donc du payer ses propres dégâts. C'est lui qui a tenté d'escroquer son assurance (ou plutôt de magouiller vu que son assureur semble d'accord) en transformant son assurance au tiers en tout risque.
Melicade a été bien gentille en acceptant que le constat soit fait un peu plus tard, le temps que la magouille se fasse.
Problème aujourd'hui, le conducteur ne semble plus vouloir reconnaître ses responsabilités dans l'accident.
Ce qui m'étonne ici, c'est que l'assureur est bien au courant de l'accident et de la façon dont cela s'est passé. Il est fort étonnant qu'il se rende complice de son client !

Par **Melicade**, le **07/12/2016 à 10:46**

Tout a fait. Moi je sais que dans tout les cas, même non assurée je serai prise en charge par l'assurance de la personne en tord. Je me suis juste mise en règle et ne compte pas faire jouer ma nouvelle assurance. J avoue j étais prête a le dater a 2 jour après, le temps qu'il fasse ses démarches car je n'était pas encore assurée puisque l accident est arrivé un samedi, le dimanche pas de démarche possible et de plus je ne veux pas frauder ma nouvelle assurance. Voyant qu il repoussait sans arrêt je suis allée m assurer pour être en règle et là j'apprend que le jour où je m'assure il a fait une fausse déclaration d accident où il n'est pas en tord, après qu'il me dise que ce ne serait pas avantageux pour moi de faire un constat car non assurée le jour de l'accident. De ce fait je suis allé voir son assureur pour savoir si sur cette déclaration il ne m'avait pas mis en cause. Ce qui n'est pas le cas. L'assureur nous a fait part de son scepticisme face à la déclaration de sinistre et nous a dit qu'il en ferait part a qui de droit. Il attends aussi nos démarches pour avoir plus d'éléments. Le souci est que si je dépose plainte a la Police, c moi qui vais être prise en cause pour non assurance même si je ne le savais pas.

Par **jodelariege**, le **07/12/2016 à 12:03**

bonjour pourquoi ne saviez vous pas que vous n'étiez plus assurée?!l'assurance a du vous envoyer par recommandé une mise en demeure de régler votre échéance sous 30 jours,?comment avez vous payé les autres échéances?

Par **Melicade**, le **07/12/2016 à 12:05**

Je n'ai pas eu d'AR m en informant. Juste un courrier d huissier me demandant de payer la totalité des mensualités. Ce que j'ai fait.

Par **jodelariege**, le **07/12/2016 à 12:36**

à quel moment avez vous reçu cette lettre d'huissier?avant l'accident?

Par **Melicade**, le **07/12/2016 à 12:49**

Oui et j'ai réglé le montant 5 jours avant par mandat cash.